

Apprentissage.

243

Lyon le 29 avril
1851.

Monsieur Charrier
Membre du Tribunal des
J. Prud'hommes.



Monsieur & ami

Je viens recommander à votre bienveillance toute
spéciale Madame Gruet, à laquelle je remets la prière
à l'eff. qui vous plaise de l'aider à la fois sur sa
position et ses droits.



Voici ce dont il s'agit

Madame Gruet a passé un acte d'apprentissage pour
sa fille avec M^r Guillaume chef d'attelier travaillant
à la campagne

L'acte d'apprentissage a été passé pour 3 ans.
M^r Guillaume ayant quitté la campagne & étant
venu s'établir dans l'épicerie à Lyon rue Vaubecour
n° 13, n'ayant pas d'ouvrage depuis 3 mois
environ, la fille de M^{me} Gruet est rentrée chez sa
mère bien qu'elle ait rendu quelques services en
dehors de son état comme couture & C.

Dans l'état

Sur le Compt de 3 ans que comporte l'acte d'apprentissage
La fille de madame Guich née Gisti que 15 mois a partir
du commencement de son Compt & 3 mois en sus ont été
consacrés par elle au service de la maison de M^r Guillaume
Il reste enco 18 mois de parcours & de bissage à faire
pour l'accomplissement de l'engagement.

on refuse de rendre les effets de M^{lle} Guich de plus
on tergiverse on refuse explication &c,

M^{me} Guich desire faire les choses selon les Loix,
La justice & les usages, enfin régulariser sa Position
selon ses droits.

personne plus que vous Monsieur & ami oser
à même de faire la forme & le fond dans l'état.
Veuillez être assez bon pour lui être utile dans cette
occurrence & pour agréer les salutations distinguées
de votre tout dévoué de cœur



Havy

ay

me

p

8

qu

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible.

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible.

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible.